



RESOLUTION

Objet : Lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet par une stratégie de collaboration mondiale en matière législative

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 80^{ème} session à Hanoï (Viet Nam) du 31 octobre au 3 novembre 2011,

CONSIDÉRANT l'importance que revêt la lutte engagée au niveau mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants,

AYANT À L'ESPRIT qu'Internet joue dans le monde entier un rôle central dans la diffusion de contenus mettant en scène l'exploitation sexuelle d'enfants, et consciente qu'il existe des lacunes dans la législation de certains pays,

CONSTATANT que la diffusion via Internet de contenus mettant en scène l'exploitation sexuelle d'enfants s'est considérablement développée ces dernières années,

SACHANT qu'un certain nombre de pays membres d'INTERPOL ont mis ou mettent en place des mesures de prévention, de dissuasion et de répression,

CONSIDÉRANT que la lutte contre cette forme de criminalité dont les enfants sont victimes doit être considérée comme une priorité,

CONSTATANT qu'un certain nombre de pays ne disposent pas d'une législation adaptée dans ce domaine,

RECOMMANDE au Secrétariat général d'apporter son expertise en la matière par un soutien aux B.C.N. et aux parties concernées en vue de l'élaboration des outils juridiques nationaux appropriés.

Adoptée